

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DJS 294 Subvention au club Issy Paris Hand au titre de la saison 2011-2012.

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au club Issy Paris Hand ;

Vu la convention signée le 8 octobre 2009 entre la Ville de Paris et le club Issy Paris Hand ;

Vu l'avenant n°1 du 24 mai 2011 à la convention du 8 octobre 2009 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 200.000 euros est attribuée au club Issy Paris Hand (N°X08735/2011_04813), 4, avenue Jean Bouin à 92130 Issy les Moulineaux pour la saison 2011-2012.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF88002, mission 521, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, 2012 et suivants, sous réserve de la décision de financement.